

Retranscription Conseil Municipal 25 mai 2020

– Salle des fêtes de Largentière-

Le conseil démarre par une minute de silence en hommage aux personnes décédées du Covid 19 dans les EHPAD du territoire.

Jean-Roger Durand :

J'interviens en tant que maire en place, juste pour ouvrir la séance et le premier point à l'ordre du jour c'est l'élection du maire donc je vais laisser la place à la doyenne.

Monique Fray :

En tant que doyenne de cette assemblée, je vais donc présider à l'élection du maire. Au préalable je vais vous donner lecture des articles L2122-4, L 2122-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales :

Article L2122-4

Le maire et les adjoints sont élus par le conseil municipal parmi ses membres.

Article L2122-7

Le maire et les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Article L2122-8

La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

Pour toute élection du maire ou des adjoints, les membres du conseil municipal sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12. La convocation contient mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé.

Avant de procéder au vote, je vous invite à procéder à la désignation de deux assesseurs. Je vous propose : Mme Huguette Anjolras, et Mr Hermann Rose.

Y a-t-il des votes contre ? -

Y a-t-il des abstentions ? -

Par conséquent, Mme Huguette Anjolras, et Mr Hermann Rose sont désignés assesseurs .

Y a-t-il des candidats au poste de maire ?

Mr Jean Roger Durand se présente en tant que candidat au poste de maire de Largentière.

Claudine Fournet :

Est ce que je peux faire une petite intervention? Je sais pas si le président de séance me l'autorise ?

Jean-Roger Durand :

Pardon ?

Claudine Fournet :

Faire une petite intervention pour expliquer pourquoi on ne se présente pas...

Jean-Roger Durand :

Ah ? Oui, oui.

Claudine Fournet :

Bon voilà, on a rencontré Mr Jean-Roger Durand, Jean Philippe et moi vendredi, il a bien voulu nous recevoir. On l'a rencontré particulièrement pour lui expliquer notre volonté de ne pas se présenter, parce qu'on a pas spécialement envie d'avoir un poste à responsabilité. Par contre nous souhaitons vraiment nous engager au sein de ce conseil municipal. On est élus au même titre que chacun d'entre vous, donc on veut activement participer. Par contre, on ne présente pas de candidats, ni au poste de maire, ni au poste d'adjoints.

Monique Fray :

Election du maire : chaque conseiller municipal à l'appel de son nom est invité à voter et écrit sur papier blanc.

...

Allez, on compte :1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19 bulletins. On dépouille :

Jean-Roger Durand, Jean-Roger Durand, Jean-Roger Durand, Jean-Roger Durand, Jean-Roger Durand, un blanc, Jean-Roger Durand, deux blancs, trois blancs, quatre blancs, Jean-Roger Durand, Jean-Roger Durand.

Allez on compte:1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15 votes pour Jean-Roger Durand et 4 blancs.

Donc Mr Jean-Roger Durand a obtenu 15 voix. Il est donc élu.

– Applaudissements-

Jean-Roger Durand :

Je vous remercie. C'est pour moi le début d'un 4ème mandat, donc c'est pas rien. Je n'aurais jamais cru ça en 2001, je vous avoue. Je remercie tous les gens qui me font confiance, et on va continuer dans le même esprit avec bien sûr des choses nouvelles parce qu'il y a beaucoup d'élus nouveaux.

Et je prends acte du fait que la liste Demain Largentière veut participer à l'action communale et

elle en est la bienvenue au nom de tout le conseil municipal.

Mr Descombes je ne vous ai pas donné la parole tout à l'heure mais je vous la donnerais en fin de séance à part que ce soit un point qui concerne l'ordre du jour. Sinon en fin de séance vous pourrez vous exprimer.

Bruno Descombes :

Oui ça concerne un peu.. enfin ça concerne pas l'ordre du jour mais ça correspond à ce qu'on vous a écrit, c'est à dire qu'à partir de maintenant, on aimerait, enfin, on va enregistrer l'ensemble des débats des conseils municipaux pour nous avoir une trace exacte du travail qui est fait et pouvoir faire des compte-rendu qui soient les plus objectifs possibles par rapport à ce qui a été dit dans les conseils municipaux. Voilà.

Jean-Roger Durand :

Aucune objection à ce que les débats soient enregistrés.

Bruno Descombes :

Merci.

Jean-Roger Durand :

Je vous en prie.

Voilà donc, après l'élection du maire, euh, c'est bon pour l'élection du maire ?

Hermann Rose ?

Oui c'est bon

Jean-Roger Durand :

Donc on passe à l'élection des adjoints. Je passe sur les appels parce que bon..J'y vais.

Donc pour l'élection des adjoints..

En présidant la séance je vous invite à procéder à l'élection des adjoints. Je vous rappelle qu'en application aux articles L-2122-1 et L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif global du conseil municipal, soit 5 adjoints en ce qui nous concerne, au maire, maximum.

La commune donc choisit de nommer 4 adjoints.

Y a t il des interventions à ce sujet là ?

On peut aller jusqu'à 5, on va à 4 mais compte tenu des 2 conseillers délégués, ça équilibre.

Je dois vous consulter là dessus...

Oui ?

Jean-Philippe Smadja :

Du coup, vraiment, une question : finalement, dans les précédents conseils municipaux, il y avait 5 adjoints, pourquoi que 4 et 2 conseillers délégués? C'est technique ? C'est... ?

Jean-Roger Durand :

Oui oui c'est ce qu'on a décidé, on en a parlé longuement au niveau de l'équipe et on a décidé 4 et 2. Voilà.

Jean-Philippe Smadja :

D'accord, ok.

Thierry Toulouse :

Sachant que dans le conseil d'avant, y'avait que 4 adjoints. Puisque Mme ? n'était plus adjointe. Si tu as suivi la période, il n'y avait que 4 adjoints.

Jean-Philippe Smadja :

La différence entre un adjoint et un conseiller municipal délégué du coup... ? il y a d'autres prérogatives ou... ?

Jean-Roger Durand :

Il y a certaines nuances disons, voilà. Au niveau des pouvoirs exécutifs entre guillemets si je puis employer ce terme au niveau du conseil municipal effectivement. Mais bon, après, les conseillers délégués c'est des gens qui sont très spécialisés dans un domaine précis en fait. Alors que les adjoints ils ont vocation à intervenir sur tous les dossiers même quand ils sortent dans le cas de leur délégation. C'est un problème de fonctionnement. C'est le choix qui a été fait. Après vous pouvez vous... [inaudible] Je sais pas je veux dire..j'suis pas [inaudible] d'avoir une vue différente..

Jean-Philippe Smadja :

Non non c'est vraiment une question technique de savoir qu'est ce qui avait motivé d'avoir 4 + 2 au lieu de 5 + 1 , voilà...mais si c'est pareil, c'est pareil...

Jean-Roger Durand :

Très bien. D'autres interventions à ce sujet là ? Non?S'il n'y en a pas, donc je vous consulte : pour fixer le nombre à 4 adjoints, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions, il n'y en a pas... [petit brouhaha]

Claudine Fournet :

Des abstentions.

Jean-Roger Durand :

Ah ?

Huguette Anjolras :

Levez bien le doigt qu'on vous voit....

Jean-Roger Durand :

Excusez-moi oui j'avais pas vu...j'ai pas fait attention.

Huguette Anjolras :

Combien? Deux.

Jean-Roger Durand :

Et des votes contre?...

Deux abstentions, d'accord. Excusez moi. Voilà. Ok donc les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue. Donc on va vous distribuer les papiers des 4 propositions. Vous pouvez vous de votre côté faire des propositions différentes bien sur. Et on va distribuer le papier avec les 4 adjoints qui sont proposés par la majorité actuelle.

[16'10]

....

On prend quelques minutes le temps de la réflexion, puisqu'il y a 4 noms proposés. Vous pouvez vous aussi proposer des noms bien sur, une liste de 4 enfin ou de 2 ou de 3 enfin...comme vous le souhaitez. Et on prends quelques minutes de réflexion, voilà. Avant de [inaudible] les bulletins.

...

OK. on procède au vote ?

Huguette Anjolras :

1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,12,13,14,15,16,17,18,19.

Hermann Rose :

1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15

Ont obtenu, la liste Pour une cité d'avenir, commune de Largentière, au poste de, au fonction d'adjoint au maire : Huguette Anjolras 15 voies, Clément Emmanuel 15 voies, Agnès Maigron 15 voies, Alban Guillemain 15 voies. Et 4 bulletins blancs.

[20']

Jean-Roger Durand :

Merci beaucoup. Donc je dois maintenant vous lire la Charte de l'élu local. Euh...vous avez le texte sous les yeux. Bon j'y vais :

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Voilà je vous remercie d'avoir écouté et d'avoir suivi avec moi. Allez y.

[21'45]

Milène Villard :

Une question : euh, du coup la loi a prévu effectivement que vous nous donniez lecture et copie de cette charte, mais également le chapitre du CGCT, voilà, sur les conditions d'exercice des mandats locaux, et je me demandais pourquoi vous n'en aviez pas fait part ?

[22'05]

Jean-Roger Durand :

Et bien parce-que je pensais pas..je pensais que vous pouviez vous référer de vous-même au code général des collectivités territoriales, sans lire des pages et des pages d'articles de loi. J'veux dire c'est...enfin je suppose que vous l'avez fait avant de venir, je n'ose imaginer que vous vous êtes présentés dans vous être informés. Voilà j'ai pas d'autres motifs.

Milène Villard :

Parce que je pense que c'est important de souligner qu'il y a des mesures pour nos employeurs pour nous rendre aux conseils municipaux, aux commissions etc...ça peut être important de le souligner.

Jean-Roger Durand :

Oui non mais dans ce cas là vous voyez avec le secrétaire général des services, dès que vous avez une question de cette nature il y répondra, il vous donnera tous les éléments d'information.

Milène Villard :

Très bien. Ensuite j'ai également 2 propositions à vous faire par rapport à la lecture de cette charte. Euh, on aurait souhaité euh...La lecture de cette charte nous invite à adhérer, mais également la respecter. J pense que là dessus on est tous d'accord. Et pour symboliser cet engagement et ce respect, on s'est dit qu'il serait intéressant de le symboliser par la signature collective de cette charte. Voilà donc d'une part, et d'autre part également, pour vous inviter à aller encore plus loin dans cette réflexion, euh...on aurait souhaité l'élaboration d'un règlement intérieur ou d'une charte éthique pour effectivement qu'il y ait plus de transparence et une éthique de...une politique éthique...

Jean-Roger Durand :

Je vous arrête c'est pas à l'ordre du jour.

Milène Villard :

Oui mais...

Jean-Roger Durand :

On va s'en tenir à l'ordre du jour parce que sinon...

Milène Villard :

Simplement c'est pour inviter la commission communication qui pourrait s'en saisir, c'est une invitation...

[23'56]

Jean-Roger Durand :

Le règlement intérieur on va y travailler mais s'il vous plait ce n'est pas à l'ordre du jour ce soir. C'est dans les 6 mois. Donc...

On va le faire on va le faire.

Ne serait-ce d'ailleurs que pour l'enregistrement vous voyez. Que vous souhaitez avoir, on le mettra dans le règlement intérieur, enfin, c'est vraiment des points qu'il faut travailler. Mais c'est pas immédiat. C'est pas dans l'ordre du jour, donc je suis désolé, mais on passe. Bernard ?

Bernard Lacroix:

*J'voudrais dire, la Charte bon c'est bien, aller plus loin pourquoi pas. **Bon moi personnellement ça fait mon 5ème mandat, j'ai rien à me reprocher, et la plupart d'ailleurs y'en a pas mal aussi des comme ça.***

C'est pas le cas de tous les gens de la liste derrière, nous on est assidus, on se présente pas et on démissionne 3 mois après etc.. Donc au-delà de ça bon on peut bien faire un peu plus mais bon... On a pas trop de leçons à recevoir de qui que ce soit.

[24'54]

Claudine Fournet :

Excusez-moi, c'est pas du tout une leçon. C'était simplement un acte symbolique la signature d'un engagement c'est tout.

Bernard Lacroix:

A mais moi je signe ce que vous voulez il y a pas de souci...

Claudine Fournet :

Ah non non -rires-

Huguette Anjolras :

Vous savez, l'acte symbolique elle est dans les actes du quotidien et tous les jours. Signer un document pour le signer, moi j'en vois pas l'intérêt. Je rejoins un petit peu Bernard dans ce sens

là, où, on s'est engagés, on a été élus, notre engagement il est fort, et c'est pas de signer un document ou de pas le signer qui changera notre engagement, voilà. Après que ce soit un acte symbolique euh oui mais je pense qu'on a tous à cœur de mener à bien notre mandat et il n'y a pas de raison qu'on aille pas dans ce sens-là. Là dessus on est très clairs.

Milène Villard :

Ca va sans dire...

Jean-Roger Durand :

Très bien. On va terminer là dessus [rires] . Je suis désolé, ce soir c'est un peu euh...formel, mais c'est comme ça, c'est...

[25'55]

Bernard Lacroix:

Enfin je veux dire, signer des trucs, de parler, des documents très très compliqués pour ne pas avancer, moi je préfère être actif sur le terrain plutôt que perdre du temps à signer des chartes...

Jean-Roger Durand :

*Très bien, euh, donc je passe au point suivant de l'ordre du jour, qui est la fixation des indemnités de fonctionnement des élus. Donc l'enveloppe globale prévue par le décret, par le texte, s'élève **inaudible** à 73258 €, donc ça comprend la fixation de l'indemnité du maire, l'indemnité des adjoints, et j'inclus aussi dans cette enveloppe bien sur l'indemnité des conseillers délégués. Euh donc, dans cette somme là, je vous propose, pour le maire, conformément au texte d'appliquer 51,6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, 1027. Donc 1027, vous allez chercher le point d'indice 51,6% et vous avez le montant de la rémunération du maire, voilà.*

En ce qui concerne les adjoints, 1er adjoint, 2ème, 3ème, 4ème et les deux délégués qui sont nommés par arrêté du maire dans peu de temps, peut-être même demain, on verra ça, dès ce soir si on veut...s'élève à 17,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, toujours l'échelle, le point 1027. Voilà.

Donc le montant de l'enveloppe totale s'élève en ce qui nous concerne à 73 090, nous sommes donc un tout petit peu inférieurs à ce que prévoit le décret, 73258 €. Voilà.

Vous avez la parole au sujet des indemnités d'élus. N'ayez pas peur hein !

Claudine Fournet :

Non non mais...non non on a rien à dire

Bruno Descombes :

Aucun problème.

Jean-Roger Durand :

En général l'indemnité est toujours un sujet intéressant !

Claudine Fournet :

Ben c'est cadré toute façon donc...c'est encadré par la loi donc..

Jean-Roger Durand :

C'est les textes...

Bruno Descombes :

Oui oui. Non non mais aucun problème.

Jean-Roger Durand :

Aucun problème ?

Huguette Anjolras :

Ce sont les textes et on a souhaité à ce qu'il n'y ait pas de différence entre les délégués qui vont être nommés et les adjoints qu'on est. L'enveloppe se partage entre les 6 personnes.

Bruno Descombes :

C'est tout à votre honneur.

Huguette Anjolras :

Parce que tout le monde fourni le même travail à ce niveau, qu'on soit considéré sur une expertise ou qu'on soit adjoints sur des points particuliers.

Jean-Roger Durand :

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous consulte :

Y a t il des oppositions sur la proposition qui est faite ? Des abstentions ? Il n' y en a pas.

C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Euh, donc je vais lever la séance ce soir, parce qu'on aura pas de question...on aura 2 conseils dans la foulée. Je peux pas fixer de dates ce soir puisque j'attends, une fois que les maires seront installés, enfin, que les conseils municipaux seront installés, j'attends que le Val de Ligne fixe la date du prochain conseil communautaire et on calera les dates en prenant en compte la réunion du Val de Ligne, c'est important. Donc les 2 prochains conseils municipaux, euh y'en a un qui va être long, un peu fastidieux mais bon c'est toutes les délégations, vous savez, pour les adjoints, pour tout le monde etc.. mais aussi pour tous les établissements intercommunaux et puis après toutes les délégations que l'on a, toutes les instances du secteur, il y en a beaucoup.

Donc, après, le prochain conseil, donc le 3ème, ça sera sur le compte administratif, l'affectation du résultat et le budget prévisionnel. Voilà, et à cette occasion-là bien sûr, il y aura les traditionnelles questions diverses. C'est à dire qu'on pourra s'exprimer dans le cadre de la séance sur des questions diverses que les gens souhaitent évoquer. Je reconnais que c'est un peu fermé aujourd'hui mais c'est comme ça, c'est juste un ordre du jour très précis. Je lève la séance si vous voulez puis on aura une

libre discussion...

Oui ?... [inaudible] j'allais le faire, mais j'allais le faire hors conseil, mais je le fais dans le cadre des questions... Donc on me demande et je l'avai noté, de remercier les conseillers sortants : Mr Millet Georges, ça fait un peu « morts pour la commune » [rires], Mr Gleyze Jean-Luc, Mme Amet Maryse, Mme Giacalome Corinne, Mme Taouli Zahia, Mme Ypps Claire, Mr Coste Michel, Mr Mendras Laurent. J'oublie personne ? C'est bon ? Sur les conseillers ? Donc je tiens à remercier toutes ces personnes, qui ont bon, fait preuve de beaucoup d'investissement dans le dernier mandat, aussi bien du côté de la majorité que du côté de l'opposition. Michel Coste a été très très présent, Laurent Mendras aussi. Ils ont été présents quasiment à tous les conseils. D'autres moins. Voilà.

L'assiduité comme on l'a rappelé tout à l'heure dans la charte de l'élu local, c'est important. On démarre, c'est une course de fond en fait, hein. On a l'impression qu'on est élus, qu'on va faire des choses extraordinaires, en fait c'est surtout une course de fond. C'est 6 ans, donc je vous demande à chacun de tenir bon. Ma foi après voilà... Donc bienvenus aux nouveaux et puis rdv à la prochaine séance.